

# Du philanthrope au bourreau : Léopold II et la violence coloniale

Dr. Pierre-Luc Plasman

## 1. Introduction

Glorifié autrefois comme un génie visionnaire, Léopold II est aujourd'hui vilipendé comme l'un des plus grands criminels de l'Histoire au même titre qu'Hitler ou Staline. Le Roi a chuté de son piédestal et certains groupes, associations voire quelques politiciens ne désirent aujourd'hui qu'à effacer toutes traces du souverain dans le paysage public.

Si le Roi fut attaqué dès son vivant pour les atrocités commises au Congo, il est par contre étonnant de remarquer au cours de cette dernière décennie, le rapide revirement d'une majeure partie de l'establishment et de l'opinion publique belges. Ce simple constat incite à s'intéresser à deux éléments. Le premier est de discerner la provenance de la polémique autour du Congo léopoldien et d'en saisir son amplification dans le cadre belge. Le second vise à mieux comprendre les actes qualifiés d'atrocités congolaises et les positionnements du Roi dans ce contexte. Ce double angle permet aussi de souligner les différentes erreurs communes qui se sont répandues jusqu'à nos jours.

## 2. Une polémique de plus d'un siècle

### A. Un sentiment de jalousie anglaise ?

L'acharnement actuel autour de la figure de Léopold II se comprend d'abord par les intenses campagnes anticongolaises, menées principalement en Angleterre. Celles-ci démarrent en 1895 et ne s'achèvent que peu avant la Première Guerre mondiale. Ces campagnes ne sont pas nourries par une frustration anglaise d'avoir vu le Congo lui échapper. La preuve, en faut-il, se trouve en la personne de sir Alfred Jones, puissant armateur et président de la chambre de commerce de Liverpool. Également consul de l'État indépendant du Congo (ÉIC) et associé d'affaires du souverain, Jones n'a pas hésité à mener sur fonds propres une campagne de propagande pour contrer celle de la *Congo Reform Association* (CRA). De même, Edmund Morel, employé alors de Jones, avait pris la plume en 1897 pour défendre l'ÉIC avant de devenir le redoutable adversaire de Léopold II. Les motivations de Morel sont avant tout humanitaires et fortement influencées par la posture progressiste de l'exploratrice Mary Kingsley envers les Africains. De la même manière, le rapport du consul Casement reflète la sensibilité et l'indignation de l'Irlandais, qui se retrouvent aussi dans son enquête au Putumayo en 1912, mais plus encore dans sa participation à l'*Easter Rising* de 1916 le menant à l'échafaud. Ainsi, la création en 1904 de la CRA et son rapide développement dans le monde anglo-saxon se comprennent avant tout par l'importance du mouvement abolitionniste et les espoirs fondés un quart de siècle plus tôt sur les promesses de Léopold II.

### B. La mission civilisatrice comme prémices du Congo léopoldien

En effet, la colonisation européenne du XIX<sup>e</sup> siècle voulait se démarquer de celle du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le conquistador est remplacé par l'explorateur, l'ingénieur, le médecin et le missionnaire, tel David Livingstone réunissant plusieurs de ces qualités. La notion de la « mission

civilisatrice » prend donc forme et devient le « fardeau de l'homme blanc » célébrée par Rudyard Kipling. Cette mission peut se résumer dans la formule des « 3C » : civiliser, christianiser et commercer. Autrement dit, la civilisation européenne se met en devoir de diffuser son modèle à l'ensemble de l'humanité. En 1876, le Roi devient à la fois le héraut et le héros de cette mission avec la fondation de l'Association internationale africaine cherchant à ouvrir le cœur du continent noir à la pénétration européenne. Il est vrai que la mission civilisatrice permet au Roi de devenir un acteur sur la scène africaine mais sa récupération s'est faite de manière pragmatique. Il n'existe donc que des liens ténus autour du commerce entre le concept humanitaire et la pensée coloniale de Léopold II. L'objectif royal est avant tout économique cherchant l'enrichissement de la Belgique. Or les liens commerciaux avec les populations congolaises seraient compris comme un partenariat gagnant pour les deux parties. L'échange de produits européens contre des ressources comme l'ivoire créeraient de nouveaux besoins parmi les indigènes qui développeraient leur capacité de travail et leur acculturation. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la devise de l'ÉIC : « Travail et progrès ».

Cependant le discours léopoldien porte bien plus sur une œuvre internationale, philanthropique et abolitionniste, qui ravit d'emblée le monde missionnaire anglo-saxon. Le Roi sera donc jugé à l'aune de la réalisation ou non de ce discours, expliquant le prodigieux retour de flamme avec la découverte des atrocités liées aux récoltes de caoutchouc. Assurément, la violence de masse exercée dans le Congo léopoldien n'a pas été un cas particulier à la colonisation de l'Afrique, au regard notamment de l'extermination des Hereros et des Namas dans le Sud-Ouest africain allemand ou encore des pratiques de l'industrie caoutchoutière au Congo français semblables à celles de l'ÉIC. Néanmoins, il reste que pour réussir dans ses projets expansionnistes, Léopold II a cherché la sympathie des opinions publiques et a donc incidemment braqué en permanence les regards sur la scène congolaise. De la sorte, les gouvernements congolais et français commandèrent respectivement une enquête en 1904-1905. Si le rapport Janssen favorisa la reprise du Congo par la Belgique, le rapport Brazza fut quant à lui enterré par la République. Il n'est donc pas étonnant que de nos jours seul le Congo de Léopold II soit désigné comme la figure de l'ignominie de la colonisation européenne. D'autant que Morel a été un adversaire acharné, n'abandonnant qu'à regret la lutte en 1913 du fait de la reconnaissance du Congo belge par l'Angleterre. Pendant neuf années, il met en œuvre tous les moyens propagandistes, dont les pamphlets, les meetings ou le lobbying auprès de la classe politique. Dans ce cadre, la CRA use et abuse des photographies et des diapositives de Congolais amputés, renforçant la fausse idée de la pratique de la mutilation comme moyen de punition envers des personnes réfractaires aux récoltes. Des auteurs célèbres – Arthur Conan Doyle et Mark Twain

– mettent aussi leur plume au service de la cause. *The King Leopold's Soliloquy*, monologue de Twain, crée l'image d'un Roi misanthrope, cupide et cruel. Cette propagande a créé un imaginaire extrêmement négatif autour de l'ÉIC et marque durablement les pays anglophones.

### C. Le développement de la polémique dans la société belge

Le prestige de la Belgique après la Grande Guerre fait taire ces critiques tant et si bien que la campagne contre l'ÉIC est présentée comme une manœuvre de Casement et Morel, désormais considérés comme des agents au service de l'Allemagne. En Belgique, Léopold II est élevé au rang de génie visionnaire tant pour l'expansionnisme que pour sa politique de défense. De même, les anciens critiques de la politique léopoldienne deviennent des partisans de l'œuvre coloniale à l'instar d'Émile Vandervelde. Par contre, la suspicion reste de mise dans les sphères belges à propos de la convoitise réelle et supposée des grandes puissances envers le Congo. Après la Seconde Guerre mondiale, ce sentiment s'accroît lorsque l'ONU décide de se pencher sur le

sort réservé aux populations colonisées. La Belgique considère la posture onusienne comme une ingérence inacceptable. Le pays devient de plus en plus isolé diplomatiquement et est considéré comme le défenseur d'un colonialisme passéiste. Simultanément, une critique lancinante du Congo léopoldien ressurgit chez plusieurs écrivains et non des moindres telle la philosophe Hannah Arendt. Si l'indépendance précipitée du Congo n'accentue pas une dénonciation du régime léopoldien, les relations d'amour-haine entre l'ancienne colonie et sa métropole provoquent le désintérêt dans les universités belges pour l'histoire africaine. La thématique s'ouvre donc à d'autres et d'abord à Hugo Claus qui produit le burlesque *Het leven en het werken van Leopold II* en 1970. Qui plus est, le processus de régionalisation du pays fragmente le récit national. Une critique néerlandophone naît et prend de l'ampleur dans les années 1980 avec les publications de A.M. Delathuy (i.e. Jules Marchal) et *Leopold II & Kongo : het evenaarsdistrict en het kroondomein, 1885-1908* de l'anthropologue Daniel Vangroenweghe. Ces deux auteurs sont loin d'être anodins car ils sont les sources principales du journaliste américain Adam Hochschild qui publie en 1998 *King Leopold's ghost : a story of greed, terror, and heroism in Colonial Africa*. Si le livre passe quelque peu inaperçu en Belgique, il devient la référence bibliographique dans le monde anglo-saxon. Par contre, l'électrochoc se produit en 2004 avec la diffusion simultanée sur la RTBF et sur la VRT du documentaire-fiction de Peter Bate, *Congo : White King, Red Rubber, Black Death*. Le débat est tel que le Musée royal de l'Afrique centrale entame sa profonde mutation qui s'achèvera en décembre prochain. Entretemps, la polémique sur l'assassinat de Patrice Lumumba a ressurgi avec la publication en 1999 du livre *De moord van Lumumba* du sociologue Ludo De Witte. Il suscite la mise en place d'une Commission parlementaire et la reconnaissance par le gouvernement Verhofstadt d'une « responsabilité morale » de la Belgique.

Depuis lors, le mouvement a pris de l'ampleur et s'est accéléré. Dès 2008, des actions éparses, qui se qualifient de « citoyenne », se marquent dans l'espace public tels les vandalismes des statues de Léopold II. Très vite, des associations, dont la plupart des membres sont issus de la diaspora congolaise ou africaine, prennent le relai et font flèche de tout bois. À ce titre, le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations peut être mentionné pour sa fébrile activité cherchant à « décoloniser » la société belge. Omniprésent dans l'espace médiatique, ce groupement collabore avec d'autres structures comme l'ONG « CEC » à l'origine de l'exposition *Notre Congo-Onze Jullie Congo* cherchant à déconstruire les aprioris de la propagande coloniale. Simultanément, plusieurs vecteurs culturels – en Belgique et à l'étranger – contribuent à alimenter la vague dénonciatrice. Citons à titre d'exemple : *El sueño del celta* du prix Nobel Mario Vargas Llosa pour la littérature, le cycle *Africa Dreams* de Jean-François et Maryse Charles pour la bande-dessinée, ou encore *Colonialoscopie* de la compagnie Ah mon amour ! pour le théâtre. Enfin, il faut souligner l'engagement aux différents niveaux du pouvoir d'une partie du monde politique, à l'instar des différentes propositions de mandataires d'Écolo visant à faire reconnaître les crimes coloniaux de la Belgique.

### 3. Les attitudes et actions de Léopold II

#### A. D'un projet économique à la fondation d'un État (1860-1884)

S'il est évident que la mission civilisatrice est l'un des principes fondateurs de l'ÉIC, il va également sans dire que le programme colonial de Léopold II n'est pas celui d'un philanthrope. Par contre l'expansionnisme est chez le Roi une conviction qu'il exprime dès sa jeunesse. Il n'hésite d'ailleurs pas à en entretenir le Sénat en 1860. La motivation du futur souverain est avant tout économique et national : la recherche d'un domaine colonial doit permettre de développer

l'économie et les industries belges. À ce titre, Léopold II est particulièrement admiratif de la rentabilité du modèle d'exploitation des Indes néerlandaises. Il s'agit du *cultuurstelsel*, soit un système de cultures obligatoires prisées en Europe, qui est imposé aux autochtones par le travail forcé. Plus généralement, le Roi est fasciné par les gigantesques réalisations comme le canal de Suez qui peuvent être réalisées grâce à la mobilisation d'un grand nombre de travailleurs.

N'étant pas suivi en Belgique, Léopold II ne désarme pas pour autant et songe à la création d'entreprises commerciales sur le modèle des compagnies à charte. En même temps, il se rapproche des sociétés géographiques qui sont empreintes des grands idéaux scientifiques et humanitaires. C'est donc dans cette voie que Léopold II s'engage en Afrique tout en renonçant pas à son objectif économique. Il n'est donc pas question de créer une colonie ou de fonder un État. Ce choix politique est en réalité imposé au Roi en 1882, lorsque la France ratifie le traité Makoko affirmant sa souveraineté sur les deux rives du Congo. Une course à la reconnaissance se déroule jusqu'en 1884 et pour laquelle Léopold II va user et abuser des formules humanitaires et libérales, de telle manière que la Conférence de Berlin reconnaît l'émergence d'une nouvelle Puissance en Afrique. Tout reste cependant à faire car les initiatives léopoldiennes au Congo se résument en une expédition d'une centaine d'hommes dirigé par Stanley et répartis dans de petites stations le long du fleuve.

## B. Le respect des engagements internationaux (1884-1891)

Lors des années 1880, le Roi est par conséquent un acteur mineur en Afrique. Les trafiquants afro-arabes, dont le célèbre Tippu-Tip, contrôlent un tiers du territoire et une rixe faillit même jeter en 1886 tous les projets royaux dans l'océan Atlantique. Il existe donc une première erreur commune aujourd'hui que de croire que le Congo léopoldien a été ravagé constamment par le fer et le sang. En effet, le meilleur garant du Roi est l'exécution des traités internationaux. Le respect du droit permet d'affirmer sa souveraineté et d'imposer l'ordre public aux nombreux commerçants étrangers établis dans le Bas-Congo. De surcroît, le gigantisme territorial nécessite le développement du capital privé, même si très rapidement le souverain cherche à le « belgiser » par l'entremise notamment d'Albert Thys. En plus, le Roi prend en charge le budget du jeune État durant les premières années, d'autant plus que le projet d'un emprunt à lots pour autofinancer l'ÉIC n'aboutit pas aux résultats escomptés. Il s'agit donc d'une deuxième erreur commune que d'affirmer une exploitation directe et brutale des populations congolaises par Léopold II. L'ÉIC ne cherche pas à profiter directement des ressources naturelles et encore moins du caoutchouc qui n'est pas encore demandé sur les marchés européens. La seule ressource directement rentable est alors l'ivoire fossile qu'on essaie d'obtenir des indigènes en échange de ferblanterie ou de tissus. Il faut donc relire le roman de Joseph Conrad, *Heart of Darkness*, à la lumière de ce contexte.

Cela ne signifie pas non plus qu'il n'existe pas de procédés violents. Les agents n'hésitent pas à incendier les villages et à mettre à la chaîne leurs habitants. Les employés noirs et soldats africains reçoivent souvent de manière démesurée la peine du fouet (la chicotte). Les sphères gouvernementales ne ferment pas forcément les yeux sur ces faits. Lorsque le commandant de la Force publique est accusé de faits graves en 1889, le gouverneur général à Boma ne désire pas le poursuivre mais Bruxelles ordonne son inculpation. Somme toute, le commandant est condamné à une peine légère mais l'entourage du Roi cherche à réguler la violence en usant de l'appareil judiciaire établi au Congo. Dans tous les cas, Bruxelles reste confronté à la réalité du terrain : la souveraineté congolaise ne peut pas se réaliser sans conquête et sans domination. Les officiers belges sur place l'ont bien compris et ont repris à leur compte les procédés des trafiquants afro-arabes. Ceux-ci deviennent des rivaux politiques et économiques qui ne sont plus craints par

les Belges. Dès lors, le conflit larvé se mue en 1892 en une guerre ouverte – « la « campagne arabe » – qui n’a pas été décidée par Bruxelles.

### C. Léopold II et le *red rubber* (1892-1902)

L’année 1892 marque une césure radicale. Les projets d’autofinancement de l’ÉIC ne se réalisent pas, les finances royales s’asphyxient tandis que le budget de l’État s’accroît fortement du fait de la campagne militaire. Le Roi ordonne donc dès octobre 1892 de très larges récoltes d’ivoire et de caoutchouc. Toutefois, les moyens pratiques pour les réaliser sont laissés à l’appréciation de l’administration territoriale, bien qu’un système de prime soit établi pour accroître la productivité. La porte des abus est ouverte mais le déferlement de la violence s’explique par d’autres facteurs liés à la personnalité des acteurs. Plusieurs et non des moindres hauts fonctionnaires territoriaux se libèrent des conventions de la société bourgeoise et s’érigent en leur propre maître définissant eux-mêmes le bien et le mal. Victor Fiévez et Hubert Lothaire en sont de parfaits exemples. Leurs actions vont attirer les foudres sur l’ÉIC. Leurs principes d’action – comme les mains coupées dans le district de l’Équateur dirigé par Fiévez – placent leurs subordonnés africains et européens dans un climat de violence, qui devient leur cadre normal de travail. Cette brutalisation du comportement est semblable à celle que l’on retrouve chez les soldats américains lors de la guerre du Vietnam.

Le scandale éclate une première fois en 1895 lorsque la presse allemande et anglaise dénonce l’exécution d’un marchand irlandais par Lothaire. Très rapidement, la campagne de presse en Angleterre glisse vers les exactions dans la récolte du caoutchouc dans l’Équateur. Il ne s’agit pas de deux ou trois articles mais bien d’une campagne qui se poursuit jusqu’au cœur du Parlement anglais en 1897. Peu avant, Léopold II réagit vivement. Il écrit alors : « *nous ne pouvons pas nous croiser les bras, nous sommes mis au ban de la civilisation.* » Le gouverneur général Wahis est directement envoyé en mission d’inspection. Elle sera suivie par celle du président du tribunal d’Appel. Le colonel Wahis décrit le Maniema comme le pays des horreurs. À Bruxelles, il est entendu que Fiévez ne peut plus être en charge de l’administration d’un territoire. S’il y a peu de poursuites judiciaires, la situation dans l’Équateur tend à se normaliser avec le successeur de Fiévez et la pratique des mains coupées devient rare au tournant du siècle. Le Roi institue également la Commission pour la protection des indigènes composée de six membres, tous missionnaires. Cette décision est plus esthétique qu’efficace car Léopold II l’a limitée à un rôle consultatif. Par contre, le souverain décide d’envoyer des émissaires personnels. Six officiers supérieurs « congolais » et étrangers occuperont le poste de haut-commissaire du Roi. Il faut citer en particulier la mission en 1903 du vice-gouverneur Justin Malfeyt qui « *est spécialement chargé, écrit le Roi, de veiller à la rigoureuse observation des diverses mesures édictées par nous en faveur des indigènes.* »

Enfin, Léopold II interpelle directement et personnellement en juin 1897 ses agents sur place au biais d’une lettre royale. Cette lettre est exceptionnelle à plus d’un titre. D’abord, ce mode d’influence appartient au cadre belge. Jusqu’à la Seconde Guerre mondiale, le Roi faisait connaître son désaccord avec un ministre ou le gouvernement par la publication d’une lettre. Or Léopold II n’utilise que rarement ce mode d’action comme monarque constitutionnel. Ensuite, le projet de la missive prend forme après une intervention unique de la reine Marie-Henriette dans l’histoire de l’ÉIC reprochant à son mari la gestion du Congo. En plus, il ne s’agit pas d’une lettre publiée mais fac-similée à plus de 600 exemplaires. Cette longue lettre est imprimée sur le papier avec le monogramme du Roi qui a particulièrement soigné son écriture réputée indéchiffrable. Enfin, Léopold II a ajouté directement le patronyme de chaque destinataire. Une telle solennité est à la hauteur des vues du Roi : « *La mission que les agents de l’État ont à accomplir au Congo est noble et dévouée. Il leur incombera de continuer à développer l’œuvre de la civilisation au centre de l’Afrique Équatoriale [...] Dans*



*les pays barbares s'impose, je le sais, une autorité forte pour amener les indigènes, qui n'y sont guère portés, aux pratiques de la civilisation : à cette fin il convient à la fois d'être ferme et fraternel. [...] Nos sociétés policées attachent avec raison à la vie humaine un prix inconnu des sociétés barbares. Quant s'implante parmi ces dernières notre volonté directrice elle a pour fonction de triompher de tous les obstacles. Le résultat ne saurait être acquis par de seuls discours quelque soit leur souffle philanthropique. Mais si en vue de la domination nécessaire de la civilisation le cas échéant sur les moyens d'actions que leur confère la force, sanction suprême du droit, il n'en reste pas moins vrai que sa fin dernière est une œuvre de paix. »*

Si le contrôle sur les régies d'État semble réduire peu à peu la déprédation des régions, le fléau des violences de masse ressurgit au sein des sociétés concessionnaires créées par le milieu d'affaires anversoises. Il existe donc une troisième erreur commune aujourd'hui que de croire que les atrocités ne sont que le seul apanage de l'État léopoldien. Toujours est-il que la confusion entre l'ÉIC et les deux principales sociétés concessionnaires (l'Anversoise et l'ABIR) est facilement réalisable. En effet, l'État est un actionnaire important et en retire de grands avantages financiers. Qui plus est, Charles Liebrechts, le secrétaire général de l'Intérieur de l'ÉIC, est lié familialement à l'un des actionnaires fondateurs. Ce détail n'en est pas un lorsque l'on sait que Liebrechts devient la pierre angulaire de l'administration congolaise au début du XX<sup>e</sup> siècle. Enfin, Hubert Lothaire et Victor Fiévez sont à l'origine de l'« affaire de la Mongala ». Lancé en 1898 dans une course effrénée à la productivité par le président de l'Anversoise, Lothaire, directeur d'exploitation, a, avec le concours de Fiévez alors commandant militaire de l'Oubangui-Uélé, littéralement libéré les enfers sur la concession. Des faits particulièrement horribles sont révélés par des employés à la presse anversoise et déclenchent la colère de Léopold II. Le Roi s'écrie : *« il faut faire des exemples. Il faut que ces horreurs finissent ou je me retirerai du Congo. Je ne me laisserai élabousser ni de sang ni de boues et il faut que ces turpitudes cessent. »* Fiévez est inculpé et Lothaire doit son salut en regagnant précipitamment la Belgique par l'Angola. De surcroît, les moyens d'action illégaux des sociétés – usage de la force armée et des uniformes de la Force publique – leur sont retirés ainsi que certains privilèges comme le droit de police. Les effets ne se font pas attendre : la production chute radicalement. L'attitude du Roi n'est pas une réaction épidermique si bien que les chefs de département à Bruxelles se questionnent en 1900 sur la marche à adopter pour faire changer l'avis du chef de l'État. Sans conteste, Léopold II désire instaurer un *« État modèle »*. En 1902, le Roi met de nouveau en garde la société contre les agissements de ses employés envers les natifs. Cette ferme volonté du souverain se fait ressentir sur l'ensemble des entreprises commerciales et permet aussi au gouvernement à Boma de renforcer le contrôle judiciaire sur les agents de l'État.

#### D. L'aveuglement de Léopold II (1903-1908)

Comment dès lors comprendre la campagne anticongolaise qui débute en 1903 ? La chronologie et la compréhension de la mentalité de Léopold II sont dans ce cadre primordiaux. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le Roi se situe dans l'infime partie de la population belge qui a plus de soixante ans. Il a perdu son unique fils et son neveu préféré. Le pays devient alors son seul héritier. Cette pensée est en adéquation avec la conception que se fait Léopold II de la magistrature royale : le prestige de la Couronne est indéfectiblement lié à la Patrie et réciproquement. Le Roi a donc voulu tout au long de son règne construire une Belgique « plus grande » en la rendant « forte », « prospère », « belle » et « calme ». C'est pourquoi Léopold II s'est engagé au début du siècle dans un vaste programme urbanistique conçu comme une œuvre patriotique. *« Il s'agit, écrit-il, de m'aider à rendre un dernier service, un service posthume à la Belgique qui augmentera son importance donc sa sécurité en relevant son apparence lorsqu'enfermer dans la tombe, je ne pourrai plus travailler pour Elle. »* Ici encore, il faut éviter de tomber dans une quatrième erreur commune actuelle qui est, par surcroît, double. D'abord, le

financement de la plupart des chantiers est réalisé par des emprunts contractés par l'ÉIC, remboursés ensuite par le Congo belge. L'arche du Cinquantenaire n'est donc pas celle des mains coupées comme le dénonçait Émile Vandervelde. Ensuite, Léopold II n'a pas cherché à s'enrichir personnellement au risque de voir sa fortune privée être accaparée par des princes étrangers en raison des mariages de ses filles. Certes, le Roi a eu un train de vie opulent mais cette assertion est vraie pour les dernières années de sa vie. Il ne faut dès lors pas non plus se méprendre sur la réelle nature du Domaine de la Couronne, créé véritablement en 1901 et non pas en 1896 comme il est souvent écrit. S'il s'agit effectivement d'une propriété régaliennne, elle a comme pour vocation d'être une « *caisse spéciale de travaux publics* » et de financer de rentes à certains membres de la famille royale, en particulier pour l'héritier présomptif.

L'exécution de ce programme nécessite non seulement des moyens financiers conséquents mais surtout une solide réputation concernant la richesse du Congo. Or, l'Anversoise a eu les ailes coupées. Par conséquent, ses privilèges sont transférés à l'ABIR qui occupe la concession voisine. Elle va cependant très rapidement tomber dans les mêmes travers de l'Anversoise et ces derniers constituent la partie la plus accablante du rapport du consul Casement. Base de la campagne menée par la CRA, le rapport est perçu comme un pamphlet par le Roi, tandis qu'il voit en la personne de Morel un corsaire qui mène une campagne de convoitise. Rien n'est moins vrai et le rapport de la Commission d'enquête envoyée par Léopold II confirme le rapport anglais. Toutefois, le souverain n'accepte pas la réalité des faits et il s'enferme dans de fausses représentations. Les coupables sont les sociétés commerciales, les soldats africains et non pas le système d'exploitation qu'il a lui-même incité. Capable de réformer l'État jusqu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le Roi ne peut résoudre la quadrature du cercle qu'il a créée. Désireux d'une politique humanitaire, il veut simultanément un accroissement constant des revenus. Léopold II n'est cependant plus le maître du jeu. En 1906, le Parlement use de sa prérogative accordée par le Roi en vue de lancer l'annexion du Congo.

## 4. Conclusion

L'œuvre léopoldienne au Congo ne ressemble pas une image d'Épinal mais elle n'est pas non plus l'exploitation génocidaire qui est présentée aujourd'hui. Cette mésestime de l'action et de la personne du Roi ne date pas d'hier comme l'explique Pierre Orts, l'un des grands diplomates belges au service de de l'ÉIC dans sa jeunesse. L'opinion publique belge se tromperait donc depuis plus d'un siècle. Plus particulièrement aujourd'hui où une dénonciation sans réserve de la colonisation tombe dans des slogans simplistes. Ces derniers conduisent en outre à l'accusation de racisme ou de négationnisme ainsi qu'à l'énoncé de revendications victimaires. Cette voie ne peut que déboucher à une confrontation de mémoires et non pas à un débat apaisé. Il convient dès lors de saisir dans toute sa complexité l'action royale d'un règne de près d'un demi siècle. Dans ses souvenirs, Pierre Orts nous en livre déjà les grands traits : « *En tant que Roi des Belges, Léopold II fut incontestablement un grand souverain. Il avait une haute conception des devoirs qu'implique l'exercice de la fonction royale, le sens de la grandeur, une vue très sûre des intérêts supérieurs du Pays. [...] Chez le Souverain du Congo il y eut deux hommes très différents suivant les époques : le fondateur d'État, et, plus tard, l'exploiteur – pour des fins discutables – de la puissance acquise. [...] Aux nobles ambitions du début avait succédé chez lui la préoccupation de tirer du Congo tout l'argent qu'il pourrait rendre. Non pour son propre usage car Léopold II était prodigue et sans grands besoins personnels, mais pour satisfaire le goût des travaux somptuaires qu'il avait pris sur le tard et pour doter des personnes juridiques dont les revenus assureraient à ses successeurs sur le Trône les moyens d'influence et les possibilités de réalisations que donne l'argent et qui lui avaient si longtemps fait défaut.* »